
COMMISSION " ECONOMIES D'ENERGIE ET PERFORMANCES ENERGETIQUES"

15 avril 2019

- ✚ Concours écoloustics : désignation de lauréats
- ✚ Appel à projets MDE bâtiments
- ✚ Questions diverses : IRVE, photovoltaïque, CEE
TEPCV

Rappels :

- ✚ Concours national avec déclinaison départementale
- ✚ Dossiers à remettre pour le 12/04/2019 au SIED 70
- ✚ Lauréats départementaux à désigner avant le 22 avril 2019 (jury national FNCCR)

Le principe du concours :

✚ Ce concours vise à faire comprendre comment s'organisent la production et la consommation d'énergie dans une commune (ou un autre territoire à déterminer). Plus largement, il s'agit d'appréhender le concept de "transition énergétique" qui favorise une approche pluridisciplinaire : sciences, histoire, géographie...

✚ Chaque commune a une histoire. L'énergie y tient une place importante. Aux élèves de retrouver les principales étapes : feu, élevage, bois, charbon, électricité... et de les illustrer.

✚ Il s'agit ensuite de faire le point sur la consommation et la production d'énergie aujourd'hui avant d'imaginer comment la transition énergétique peut "transformer" cette commune dans les prochaines années.

Les élèves doivent réaliser un reportage présentant leur vision des énergies dans leur commune, hier, aujourd'hui et demain. La participation peut se faire sous différentes formes : bande dessinée, journal, reportage sonore, film, site web...

Le document doit détailler l'utilisation des énergies dans un périmètre communal ou intercommunal dans le passé proche ou lointain, en 2018 et à moyen terme (horizon de 10 ans ou au-delà).

3 candidats déclarés en Haute-Saône :

✚ Classe de CM1-CM2 Faverney : 48 élèves

✚ Classe de CM1-CM2 Plancher-Bas : 21 élèves

✚ PÉRISCOLAIRES FRANCAS des Mille-Etangs (Melisey, Ternuay, Saint Barthélémy et Faucogney) : 40 élèves

Présentation des dossiers et choix des lauréats

✚ Pour sélectionner les lauréats, les jurys apprécient la conformité du dossier présenté par rapport à son adéquation à la thématique du concours, la pertinence du traitement, l'originalité, le travail de la classe... Les décisions des jurys sont sans appel.

Propositions de récompense
pour les lauréats et participants :

- ✚ Budget alloué à l'opération : 5 000 € HT
- ✚ Les écoles ont décliné un accompagnement de l'ADERA, inconciliable avec leur emploi du temps.
- ✚ Les Francas (et écoles) sollicitent la participation à une sortie vers un site de production Enr (méthanisation ?, autre ?)
- ✚ Distribution de goodies ?
- ✚ Différenciation lauréats/participants ?

Appel à projets 2018 :

✚ Examen de dossiers non retenus en 2018 et redéposer pour 2019

voir Tableau d'analyse excel

✚ Demande de délai supplémentaire pour fournir les devis signés ou DCE

Appel à projets 2019 :

 Examen de dossiers :

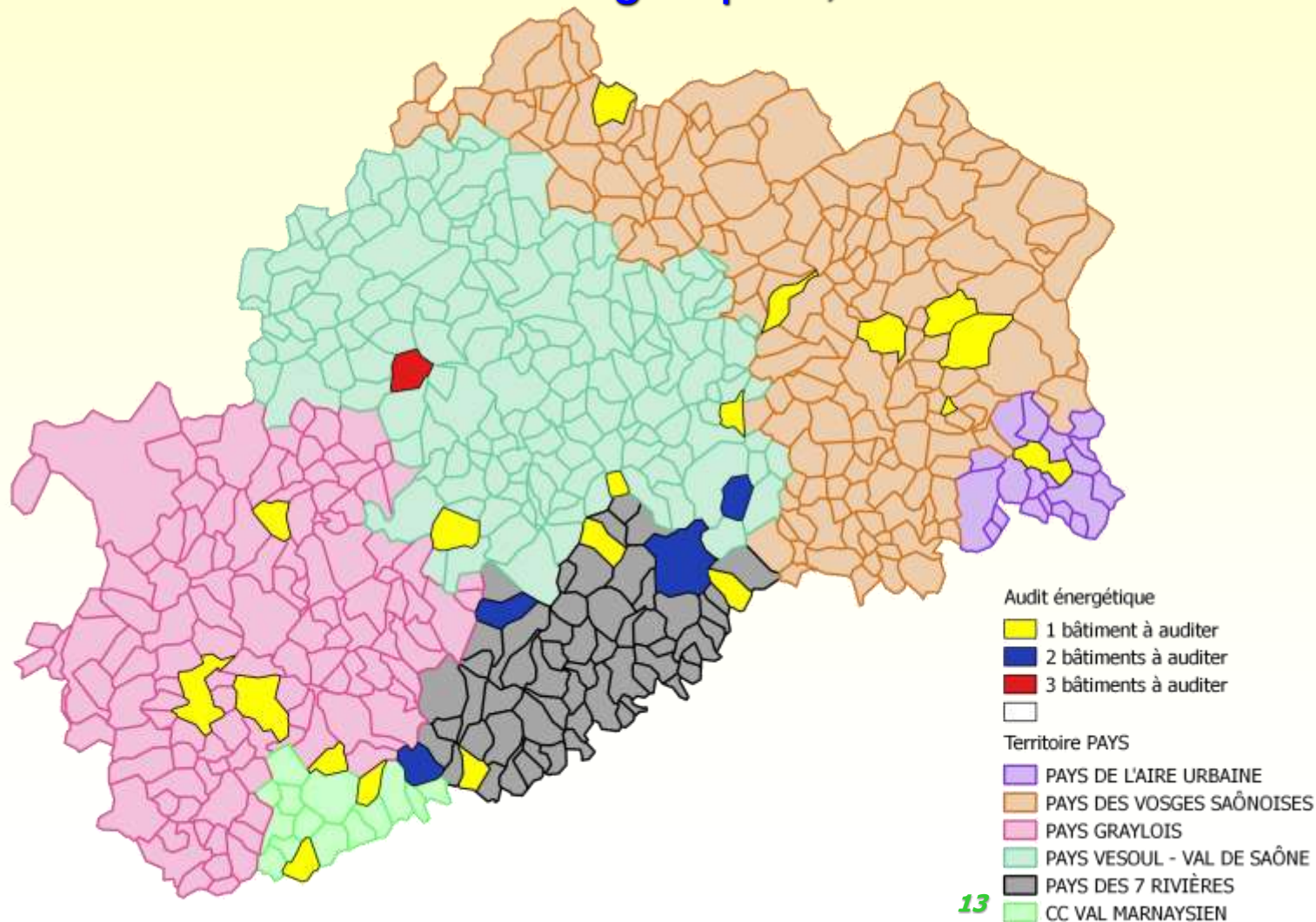
Voir Tableau d'analyse excel

A ce jour, pour 2019,

✚ 23 collectivités ont demandé à bénéficier de la gratuité de l'audit énergétique via l'adhésion au service CEP, inexistant à ce jour. Cette étape est incontournable pour permettre les études de travaux et la présentation de leur dossier de subvention auprès du SIED 70.

✚ Il incombe au SIED 70 de préparer la consultation et le dossier de subvention auprès de l'ADEME de ces audits pour permettre aux candidats de constituer leur dossier de candidature à l'appel à projets MDE.

Carte des demandes d'audits énergétiques,



Pour mémoire, les tarifs d'adhésion pour 3 ans au service CEP sont les suivants (délibération n°5 du 10 février 2010) :

✚ commune : 250 € + 1 € par habitant

✚ intercommunalité qui disposerait de bâtiments sur le seul territoire de la commune étudiée et dont la population est inférieure à 10 fois celle de la commune auditée : 250 € + 100 € par bâtiment.

☒ Cette tarification intercommunale ne peut pas s'appliquer à tous les EPCI et de plus nécessite l'adhésion de la commune sur le territoire de laquelle est situé le bâtiment intercommunal.

☒ Il est proposé de revoir cette tarification comme suit :

☒ EPCI : 1 000 € + 200 € par bâtiment

☒ avec un coefficient fonction de la part de la population communale des communes où le Syndicat perçoit la TCFE: $(1 - 0,5 * \text{Population versant taxe} / \text{Population EPCI})$

Bilan détaillé de 15 mois de fonctionnement

voir fichier excel bilan IRVE 2018, 2 feuilles

Il est nécessaire d'attendre décembre 2020 pour établir un bilan définitif, notamment, compte tenu du peu de véhicules électriques actuellement sur le marché.

Néanmoins, on peut constater :

sur les 20 bornes les plus utilisées, seules 2 sont sur une commune rurale (Fresne Saint Mamet et Gy) et 2 concernent un usage quasi exclusif (Siège du Syndicat et port sur Saône pour l'autocampagne)

- ▣ une majorité de l'utilisation de 27/46 bornes est due à un seul (voire 2 utilisateurs)
- ▣ les 20 plus grands utilisateurs représentent 43 % de la consommation
- ▣ la quasi-totalité des grands utilisateurs se charge à 1 seule (voire 2 bornes) du même secteur

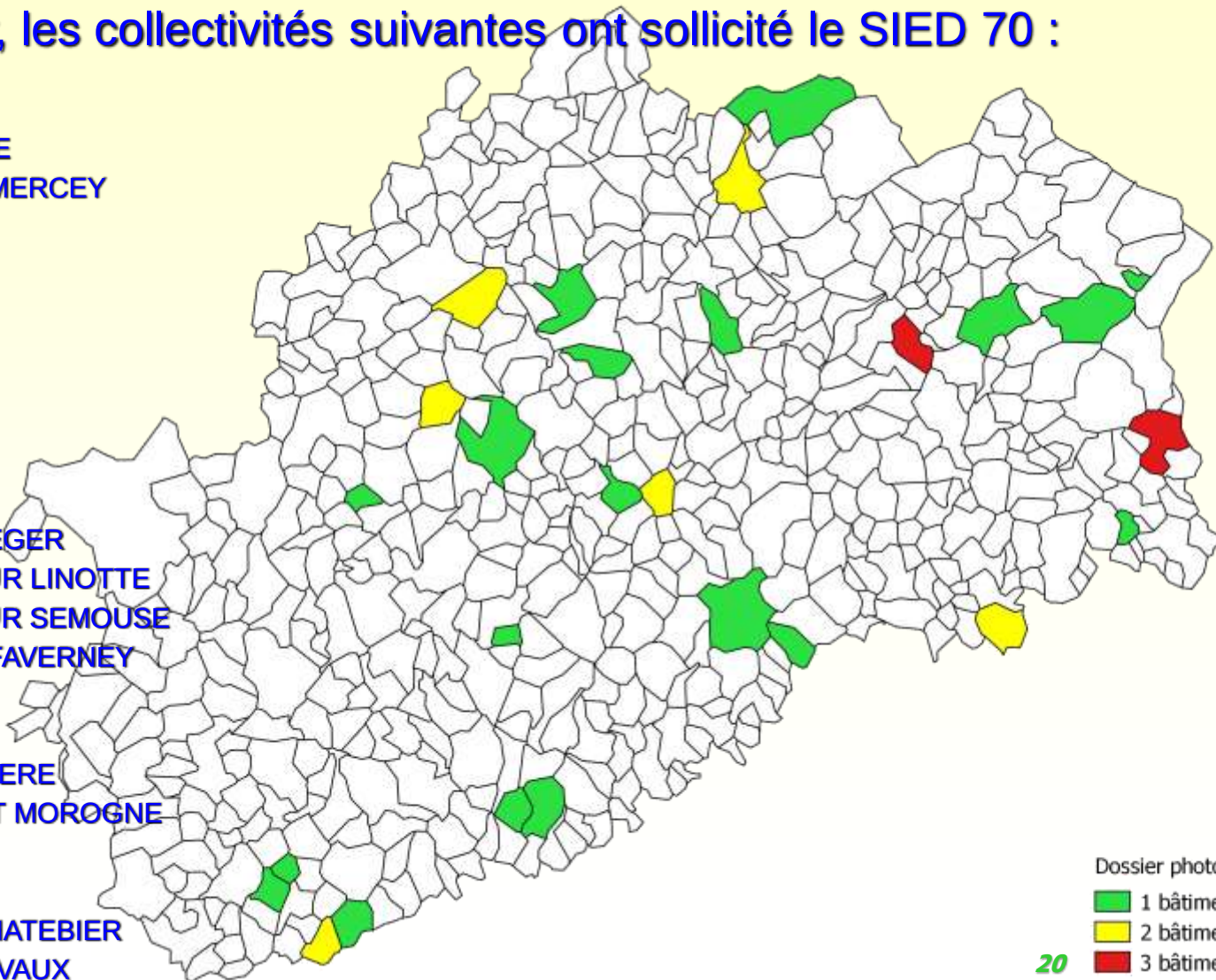
✚ A ce jour, les collectivités suivantes ont sollicité le SIED 70 :

- ✚ LIEFFRANS
- ✚ FRANCHEVELLE
- ✚ GEVIGNEY ET MERCEY
- ✚ CHANCEY
- ✚ CC Mille Etangs
- ✚ BONBOILLON
- ✚ FRESSE
- ✚ BELFAHY
- ✚ Agglo de Vesoul
- ✚ AILLEVILLERS
- ✚ COURCHATON
- ✚ MONT SAINT LEGER

- ✚ DAMPIERRE SUR LINOTTE
- ✚ SAINT LOUP SUR SEMOUSE
- ✚ FLEUREY LES FAVERNEY
- ✚ THIEFFRANS
- ✚ BOULT
- ✚ CHAUX LA LOTIERE
- ✚ CHENEVREY ET MOROGNE
- ✚ VESOUL
- ✚ AMANCE
- ✚ FRAHIER ET CHATEBIER
- ✚ SIVU DE COISEVAUX

 A ce jour, les collectivités suivantes ont sollicité le SIED 70 :

-  LIEFFRANS
-  FRANCHEVELLE
-  GEVIGNEY ET MERCEY
-  CHANCEY
-  CC Mille Etangs
-  BONBOILLON
-  FRESSE
-  BELFAHY
-  Agglo de Vesoul
-  AILLEVILLERS
-  COURCHATON
-  MONT SAINT LEGER
-  DAMPIERRE SUR LINOTTE
-  SAINT LOUP SUR SEMOUSE
-  FLEUREY LES FAVERNEY
-  THIEFFRANS
-  BOULT
-  CHAUX LA LOTIERE
-  CHENEVREY ET MOROGNE
-  VESOUL
-  AMANCE
-  FRAHIER ET CHATEBIER
-  SIVU DE COISEVAUX



Dossier photovoltaïque à étudier

-  1 bâtiment
-  2 bâtiments

20

 3 bâtiments et plus

- ✚ L'installation sur la toiture de la chaufferie de Marnay a fait l'objet d'une commande le 14 mars 2019.
- ✚ La pose de panneaux PV est prévue courant mai.
- ✚ L'étude de la charpente de la chaufferie de Scey-sur-Saône démontre l'impossibilité de supporter la surcharge liée aux panneaux.

Etat des lieux au 30 mars 2019 :

 **1 million d'euros ont été mandatés aux collectivités et lauréats**

 **l'équivalent de 3 millions d'euros reste à valoriser et mandater**

QUESTIONS DIVERSES